**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
**Séance du 14 octobre 2024**

**77 élus présents (104 en exercice, 16 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

## CREATION DU BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE 4 (31/7.10.5/2515C)

Par délibération du 23 septembre 2024, le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition de terrains en vue de la création d'une zone d'activités sur la commune de Wittelsheim. En effet, les compétences en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités sont exercées par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres.

S'agissant des zones d'activités, les collectivités ont l'obligation d'en assurer le suivi à travers la création d'un budget et d'une comptabilité distincts du budget principal de la collectivité.

A titre de mesure préparatoire et compte tenu des délais nécessaires à la mise en place d'une comptabilité opérationnelle au 1er janvier 2025, il est proposé d'acter la création, à cette date, d'un budget annexe dénommé « Budget Annexe ZAE AMELIE 4 », régi par l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce budget sera assujetti à la TVA.
La création de ce budget annexe constitue un pré-requis nécessaire à l'obtention d'un numéro de TVA et d'un numéro SIRET spécifiques à ce nouveau budget auprès de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide de la création d'un budget annexe dénommé « Budget annexe ZAE AMELIE 4 » à la date du 1er janvier 2025,
- opte pour un vote du budget par nature et par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

| Le secrétaire de séance | Le Président |
| --- | --- |
| | 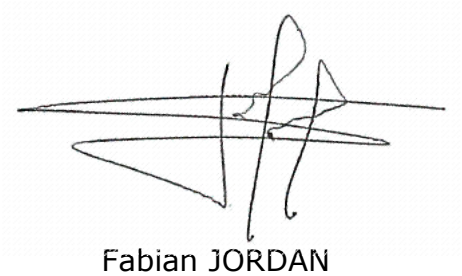 |
| Jean-Luc SCHILDKNECHT | Fabian JORDAN |